

<p style="text-align:center">COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020</p>

Date de convocation : 11 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 41

Présents : 33

Absents : 8

Dont suppléés

Dont représentés : 6

L'an deux mille vingt, le 18 septembre à 09h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur convocation en date du 11 septembre 2020 et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Présents : David ROUSSEL, Dominique JEULIN, Sylvie GUILPAIN, Jean-Luc BOUGAULT, Brigitte BERTEIGNE, Valérie DARTOIS, Philippe DE NIJS, Christine ATTA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Laurent BOULMIER, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Etienne SEGUELAS, Etienne CHILOT, Fred JEAN-CHARLES, Florence BARDOT, Patrice MAISON, Liliane LAVAUX, Xavier ROSALIE, Jacky GUYON, Jérôme CORDIER Claudine PASQUIER, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER.

Absents : Séverine MAZATEAU, Bruno CHEMIN.

Absents ayant donné pouvoir : Monique JARRY ayant donné pouvoir à Laurent BOULMIER, Henri DE REVIERE ayant donné pouvoir à Christelle NOLET, Bernadette DOUBLET ayant donné pouvoir à Christian DESCHAMPS, Erick JOUHANNET ayant donné pouvoir à Loïc BARRET, Louise CARTIER ayant donné pouvoir à Jean-François CHABOLLE, Jean-Claude BERNARD ayant donné pouvoir à Corinne PASQUIER.

Secrétaire de séance : Laurent BOULMIER.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de séance du 04 septembre 2020
2. Elections des membres des différentes commissions thématiques
3. Commissions obligatoires :
 - 3.1. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
 - 3.2. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public
4. Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
5. Désignation/élection de représentants dans les organismes extérieurs :
 - 5.1. Référent Ambroisie
 - 5.2. Yonne Equipement
6. Questions et informations diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, Président de la Communauté de Communes du Gâtinais.

Conformément aux délibérations du Conseil Communautaire du 04/09/2020, le Président demande que les listes de candidatures pour les commissions CAO et DSP lui soient remises.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/09/2020

Le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 04 septembre est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le Président rappelle la liste des commissions thématiques et le fait qu'elles sont ouvertes aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux dans la limite d'un élu par commission et par commune membre de la Communauté de Communes soit un maximum de 26 membres par commission.

- La commission Loisirs, enfance, jeunesse et sport
- La commission Culture et patrimoine
- La commission Réflexion pour la prise de compétence Santé
- La commission Déchets Ménagers
- La commission Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et réflexion pour la prise des compétences assainissement collectif et eau potable
- La commission GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- La commission Finances
- La commission Services techniques (notamment suivi des travaux), numérique et téléphonie mobile
- La commission Aménagement du territoire
- La commission Développement économique
- La commission Procédures adaptées

Le Président précise qu'il appartient au Conseil Communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions thématiques créées.

Délibération 2020-09-01

**Le Conseil Communautaire après avoir délibéré,
Vu le procès verbal d'élection pour les commissions thématiques,**

DÉCIDE

De proclamer :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Philippe THOMASSIN (Chaumot)
Valérie DARTOIS (Chéroy)
Karam BARCHA (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Elena LAFLEUR (Dolot)
Henri de REVIÈRE (Domats)
Florian VALENTIN (Egriselles le Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Maria VEIGA (Jouy)
Loïc BARRET (La Belliole)
Alain DE RYCKE (Lixy)
Jean-Claude CANO (Montacher-Villegardin)
Catherine GOUTELARD (Nailly)
Bruno CHEMIN (St Agnan)
Claudine PASQUIER (St Valérien)
Caroline BLIZNIEC (Subligny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Isabelle DROUOT (Villeroy)
Brigitte BOUILLOT (Villemariery)

Pour faire partie de la commission Loisirs, enfance, jeunesse et sport avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Michel MOUSSU (Chaumot)
Valérie DARTOIS (Chéroy)
Catherine DOISNEAU (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Edmond PERRET (Dolot)
Nathalie NAIN (Brioude) (Domats)
Bernadette DOUBLET (Egriselles le Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Pascal GRASSIN (Jouy)
Loïc BARRET (La Belliole)
Estelle ROGER (Lixy)
Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
Marie-Thérèse REY GAUCHER (Nailly)
Bruno CHEMIN (St Agnan)
Erick JOUHANNET (St Valérien)

Catherine BALDINI (Subligny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Pascal POMPON (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Brigitte BOUILLOT (Villemariery)

Pour faire partie de la commission Culture et patrimoine avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Didier VARRANCIAC (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Christine AITA (Courtoin)
Christelle NOLET (Domats)
Marie-Line DEY (Egriselles le Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Alice LIMA (Jouy)
Andréa COLLARD (La Belliole)
Jean-Michel FONTAINE (Lixy)
Béatrice HIMBRECHTS (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Liliane LAVAUX (Piffonds)
Jacky GUYON (St Agnan)
Erick JOUHANNET (St Valérien)
Colette BACHMANN (Subligny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Christophe BLANCHOT (Villeroy)
Catherine POTHERAT (Villemariery)

Pour faire partie de la commission Réflexion pour la prise de compétence Santé avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Sébastien BENET (Cornant)
Danielle DUPON (Courtoin)
Serge TARAN (Dollot)

Christelle NOLET (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Laurent ANTEZAK (Fouchères)
Alice LIMA (Jouy)
Jacques MAUSSE (Lixy)
Jean-Claude FOIN (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Jacky GUYON (St Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien)
Gilbert GREMY (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Thierry FOUCHER (Villemariery)

Pour faire partie de la commission Déchets Ménagers avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Vianney BERTRAND (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Joël GUIERRY (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Laurent ANTEZAK (Fouchères)
Eric GOIS (Jouy)
Philippe COLLARD (La Belliole)
Patrick LELONG (Lixy)
Joël NOUZE (Montacher-Villegardin)
Patrice MAISON (Nailly)
Jacky GUYON (St Agnan)
Jérôme CORDIER (St Valérien)
Maxime BEAUCOURT (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Nicole SAUVIGNON (Villemariery)

Pour faire partie de la commission SPANC et réflexion pour la prise des compétences assainissement collectif et eau potable avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

Dominique CASSET (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Philippe THOMASSIN (Chaumot)
Bernard DESRUMAUX (Chéroy)
Catherine DOISNEAU (Cornant)
Gérard FOURDONNIER (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Catherine PAPILLON (Domats)
Christophe DESANLIS (Egriselles le Bocage)
Thierry MATIGNON (Fouchères)
Eric GOIS (Jouy)
Linda BARRET POWER (La Belliole)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Fanny MOES (Montacher-Villegardin)
Patrice MAISON (Nailly)
Bruno CHEMIN (St Agnan) ;
Jean-Marie NAVARRE (St Valérien)
Jean-François DAUGE (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Pascal POMPON (Villeneuve la Dondagre)
Jean-Yves LEMAIRE (Villeroy)
Monique EECKHOUT VINTRAS (Villemariery)

Pour faire partie de la commission GEMAPI avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

David ROUSSEL (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos) ;
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Denis FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Claude CANET (Egriselles le Bocage)
Laurent BOULMIER (Fouchères)
Nadia LEITUGA (Jouy)
Sandrine LEFORT (Lixy)
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin) ;
Florence BARDOT (Nailly)
Bruno CHEMIN (St Agnan) ;
Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien)
Jean-François CHABOLLE (Vallery) ;
Marcel MILACHON (Villebougis) ;

Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre) ;
Pierre DICHAMP (Villeroy) ;
Corinne PASQUIER (Villethierry).

Pour faire partie de la commission Finances avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

Jean-Luc MANSIRE (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Mathieu FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin) ;
Gérard HONDERLIK (Dollot) ;
Thierry PAUL (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)
Nicolas COMPERAT (Fouchères)
Yves GRIBOT (Jouy)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Eric FIAT (Montacher-Villegardin)
Hélène BONTEMS (Nailly)
Jacky GUYON (St Agnan)
Antonio AZEVEDO (St Valérien)
Nicolas PRIAULT (Subligny)
Jean-François CHABOLLE (Vallery)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis) ;
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre) ;
Pierre DICHAMP (Villeroy)
Guy VANNUCHI (Villethierry).

Pour faire partie de la commission Services techniques, numérique et téléphonie mobile avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

David ROUSSEL (Brannay) ;
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos) ;
Sylvie GUILPAIN (Chaumot) ;
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy) ;
Denis FERRE (Cornant) ;
Christine AITA (Courtoin) ;
Gérard HONDERLIK (Dollot) ;
Henri DE REVIERE (Domats) ;
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage) ;
Laurent BOULMIER (Fouchères) ;

Gilles CARIOU (Jouy) ;
Jean-Claude HAIE (La Belliole) ;
Annie ROGER (Lixy) ;
Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin) ;
Guy DUFRESNE (Nailly) ;
Alain ZABROCKI (Piffonds) ;
Bruno CHEMIN (Saint Agnan) ;
Jérôme CORDIER (St Valérien) ;
Louise CARTIER (Savigny sur clairs) ;
Jean-François DAUGE (Subligny) ;
Jean-François CHABOLLE (Vallery) ;
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy) ;
Marcel MILACHON (Villebougis) ;
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre) ;
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy) ;
Corinne PASQUIER (Villemathieu).

Pour faire partie de la commission Aménagement du territoire avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

Dominique CASSET (Brannay) ;
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos) ;
Sylvie GUILPAIN (Chaumot) ;
Christophe GOUTELARD (Chéroy) ;
Bouchaïd HOUMMADY (Cornant) ;
Christine AITA (Courtoin) ;
Jean-Jacques NOEL (Dollot) ;
Aurélié LE FAOU (Domats) ;
Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage) ;
Laurent BOULMIER (Fouchères) ;
Laure RAVEREAU (Jouy) ;
Xavier-François DROUET (Lixy) ;
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin) ;
Jean-Luc KLEIN (Nailly) ;
Bruno CHEMIN (St Agnan) ;
Jérôme CORDIER (St Valérien) ;
Jean-François CHABOLLE (Vallery) ;
Marcel MILACHON (Villebougis) ;
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre) ;
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy) ;
Françoise BOUILLOT (Villemathieu).

Pour faire partie de la commission Développement économique avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

De proclamer :

David ROUSSEL (Brannay) ;
Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos) ;
Sylvie GUILPAIN (Chaumot) ;
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy) ;
Christine AITA (Courtoin) ;
Claude CANET (Egriselles le Bocage) ;
Bruno COLIN (Fouchères) ;
Jérémy SIBOUT (Jouy) ;
Etienne SEGUELAS (Lixy) ;
Charles-Henry de MOULINS-BEAUFORT (Montacher-Villegardin) ;
Florence BARDOT (Nailly) ;
Bruno CHEMIN (St Agnan) ;
Damien DELARUE TERRANOVA (St Valérien) ;
Jean-Luc ANDRIVOT (Subligny) ;
Jean-François CHABOLLE (Vallery) ;
Marcel MILACHON (Villebougis) ;
Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre) ;
Stéphanie QUESNEL (Villeroy).

Pour faire partie de la commission Procédures adaptées avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

3 ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES :

3.1 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président rappelle que la CAO est obligatoire dans le cadre des marchés formalisés.

Pour les EPCI, la CAO comprend :

- Un Président qui est l' « autorité habilitée à signer le marché »,
- 5 membres titulaires élus par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants élus par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'exception de son président, tous les membres titulaires et les suppléants de la CAO sont élus par et parmi les membres de l'assemblée délibérante.

Le Président rappelle que cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, c'est-à-dire que le nombre d'élus sur chaque liste est proportionnel au nombre de voix recueillies par chacune d'elles.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, « sans panachage, ni vote préférentiel ».

Le Président rappelle que, lors de la dernière séance du conseil communautaire, l'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôt des listes pour la CAO comme suit :

- Les listes doivent être déposées ce jour auprès du Président de la Communauté de Communes du Gâtinais en début de Conseil Communautaire sous enveloppe cachetée. Une ou plusieurs listes peuvent être déposées.
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas, le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.
- Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

Par ailleurs, le Président rappelle que l'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Cependant, «si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture » par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Délibération 2020-09-02

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures ;

DÉCIDE

1° De créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat.

2° De proclamer :

Marcel MILACHON
Christian DECHAMPS
Patrice MAISON
Etienne SEGUELAS
Florence BARDOT
Elus membres titulaires

Philippe DE NIJS
Jean-François ALLIOT
Louise CARTIER
Annie AMBERMONT
Claudine PASQUIER
Elus membres suppléants

Pour faire partie de la CAO avec la personne habilitée à signer les marchés passés par la Communauté de Communes (le Président de la Communauté de Communes) qui est Président de la CAO.

Vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

3.2 Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Elle peut être de la même composition que la CAO. Elle suit les mêmes règles que la CAO (délibération pour fixer les conditions de dépôts des listes, composition, modalités d'élections, ...).

Le Président rappelle que, lors de la dernière séance du conseil communautaire, l'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôt des listes pour la commission DSP comme suit :

- Les listes doivent être déposées ce jour auprès du Président de la Communauté de Communes du Gâtinais en début de Conseil Communautaire sous enveloppe cachetée. Une ou plusieurs listes peuvent être déposées.
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas, le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.
- Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

Par ailleurs, le Président rappelle que l'élection des membres de la commission DSP se déroule au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Cependant, «si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture » par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Délibération 2020-09-03

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures ;

DÉCIDE

1° De créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° De proclamer :

Marcel MILACHON
Christian DECHAMPS
Patrice MAISON
Etienne SEGUELAS
Florence BARDOT
Elus membres titulaires

Philippe DE NIJS
Jean-François ALLIOT
Louise CARTIER
Annie AMBERMONT
Claudine PASQUIER
Elus membres suppléants

Pour faire partie de la commission DSP avec la personne habilitée à signer les marchés passés par la Communauté de Communes (le Président de la Communauté de Communes) qui est Président de la commission DSP.

Vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

4 COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

La CIID tient une place centrale dans la fiscalité directe locale en :

- Participant à la détermination et à la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (secteurs, tarifs et coefficients de localisation) ;

- Signalant à l'administration les changements affectant les locaux professionnels non pris en compte par l'administration fiscale ;
- Menant des actions de fiabilisation des bases en partenariat avec l'administration fiscale par le biais d'engagements partenariaux ou de conventions de services comptables et financiers.

La CIID est compétente uniquement sur les locaux professionnels et industriels.

Elle est composée :

- Du président de la communauté ou un vice-président délégué
- De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 3 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de 40 contribuables (20 titulaires et 20 suppléants), proposée sur délibération de la Communauté de Communes.

En présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (Taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Président rappelle qu'il a été demandé à chaque commune de proposer à la Communauté de Communes 1 titulaire et 1 suppléant.

Il précise que le directeur des finances publiques retiendra seulement 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants parmi les 20 + 20 proposés par la CCGB.

Délibération 2020-09-04

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants (Chaumot, Chéroy, Cornant, Courtoin, Dollot, Domats, Egriselles le

Bocage, Jouy, La Belliole, Lixy, Nailly, Piffonds, St Valérien, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villeneuve la Dondagre, Villeroy et Villethierry)

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

PROPOSE la liste suivante (20 titulaires et 20 suppléants) au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

COMMUNES	NOM	PRENOM
TITULAIRES		
CHAUMOT	BOUGAULT	JEAN LUC
CHEROY	BERTEIGNE	BRIGITTE
CORNANT	HOUMMADY	BOUCHAID
COURTOIN	LEROY	KATIA
DOLLOT	BRUNET	GUY
DOMATS	NOLET	CHRISTELLE
EGRISSELLES LE BOCAGE	CHARPENTIER	BRICE
JOUY	LEITUGA	NADIA
LA BELLIOLE	ROBRIQUET	DIDIER
LIXY	SEGUELAS	ETIENNE
NAILLY	BONTEMS	HELENE
PIFFONDS	GENNERAT	JEAN LUC
ST VALERIEN	DELARUE TERRANOVA	DAMIEN
SUBLIGNY	DAUGE	JEAN-FRANCOIS
VALLERY	DEBRAINE	JOELLE
VERNOY	ZOUBA	ARSENE
VILLEBOUGIS	MILACHON	MARCEL
VILLENEUVE LA DONDAGRE	ALLIOT	JEAN-FRANCOIS
VILLEROY	BAUWENS	MAXIME
VILLETHIERRY	POTHERAT	CATHERINE
SUPPLEANTS		
CHAUMOT	VARRANIAC	DIDIER
CHEROY	DE NUS	PHILIPPE
CORNANT	FERRE	DENIS
COURTOIN	FOURDONNIER	GERARD
DOLLOT	DROUET	YANNICK
DOMATS	DE REVIERE	HENRI
EGRISSELLES LE BOCAGE	NOUYGUES	CHRISTIANE
JOUY	CARIOU	GILLES
LA BELLIOLE	DUSSOUCHAUT	DIDIER
LIXY	LEFORT	SANDRINE
NAILLY	REY GAUCHER	MARIE THERESE
PIFFONDS	ZABROCKI	ALAIN
STVALERIEN	CORDIER	JEROME
SUBLIGNY	DEWEIRDT	JEAN-PIERRE
VALLERY	BOUCHOUX	SANDRA
VERNOY	RODRIGUES	MARIA LOURDES
VILLEBOUGIS	PELISSIER	PATRICK
VILLENEUVE	BERGERON	MICHELINE
VILLEROY	DROUOT	ISABELLE
VILLETHIERRY	BOUILLOT	FRANÇOISE

Vote :

Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : unanimité

5 DESIGNATION/ELECTION DE REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :

5.1 Référent Ambroisie

L'Ambroisie à feuilles d'armoise et l'Ambroisie trifide sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.). Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau). Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Pour ce faire, un plan de lutte contre l'Ambroisie a été engagé dans le département par arrêté préfectoral. Dans ce cadre, il est demandé aux communes et intercommunalités de nommer des référents territoriaux sachant qu'un accompagnement de ces référents sera assuré notamment lors d'une formation.

Le rôle des référents :

- Repérer la présence de l'ambroisie
- Participer à la surveillance
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Il convient au conseil de désigner un référent.

Délibération 2020-09-05

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré,

DESIGNE comme référent dans le plan de lutte contre l'Ambroisie Mme Christine AITA.

Vote :

Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : unanimité

8.1 Conseil d'administration Yonne Equipement :

Société d'Economie Mixte créée en 1995, Yonne Equipement accompagne les entreprises dans leur projet immobilier autant au niveau financier que pour la maîtrise d'œuvre. 14 intercommunalités représentent 35% du capital et siègent aux côtés du

Conseil départemental (17%), du Conseil régional, de la Caisse des Dépôts et Consignation et des banques au conseil d'administration.

Concernant la CCGB, elle possède 21 413 actions de la SEM Yonne Equipement (environ 10 % des parts) qu'elle a achetée en 2016 au prix unitaire de 20.17 € pour un montant total de 431 900.21 €.

Le Président rappelle que la CCGB a élu 2 administrateurs à Yonne Equipement lors du Conseil Communautaire du 04/09/2020 tel que l'avait demandé Yonne Equipement. Les 2 administrateurs étaient M. Chabolle et M. Deschamps.

Cependant, à la réception de la délibération de la CCGB désignant ces 2 administrateurs, Yonne Equipement a fait savoir que, pour qu'elle respecte notamment la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, dite aussi « Loi Copé-Zimmermann », il fallait que la CCGB désigne, parmi ses 2 administrateurs, 1 homme et 1 femme.

Le Président soumet au conseil la question d'un nouveau vote ou non pour procéder à une nouvelle désignation de ces 2 administrateurs.

Considérant qu'il n'y a pas d'obligation légale pour la Communauté de Communes de désigner 1 homme et 1 femme en tant qu'administrateurs de Yonne Equipement, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas modifier son vote et sa délibération n°2020-08-14 du Conseil Communautaire du 04/09/2020 désignant M. Chabolle et M. Deschamps en tant qu'administrateurs de Yonne Equipement. Yonne Equipement sera avisé de cette décision.

Vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

9/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Date du prochain Bureau communautaire : 25 septembre 2020 à 15 heures 00 à l'espace socioculturel de Chéroy

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il a signé les devis suivants :

- Acquisition d'un nouvel ordinateur portable auprès d'I Micro pour un montant de 1 131,65 € HT (utilisation notamment dans le cadre du télétravail en cas de quarantaine covid dans l'entourage des agents)
- Remplacement du poste informatique de l'assistante de direction auprès d'I Micro pour un montant de 957,83 € HT
- Changement de la porte d'entrée de la CCGB auprès de Prostores pour un montant de 1 916,67 € HT
- Changement du moteur du volet roulant du Bureau de l'instructrice en droit des sols et révision du volet roulant de l'accueil auprès de Prostores pour un montant de 644 € HT

- Impression en 1000 exemplaires de la brochure des journées du patrimoine auprès de EG Imprimeur pour 1 390 € HT
- Impression de panneaux Rollup pour la présentation des jardins de Vallery dans le cadre des journées du patrimoine auprès de EG imprimeur pour un montant de 297 € HT
- 12 concerts de 30 minutes avec 3 chanteuses lyrique et 1 pianiste organiste auprès de l'Ensemble Vocal Essenti'Elles EVE pour un montant de 5 000 € TTC soit 416 € / concert
- Commande de masques pour la réserve de 10 semaines :
 - o Masques jetables chez Ulmann pour un montant de 3 262.50 € HT
 - o Commande groupée de 5 100 masques réutilisables pour un montant de 9639 € HT. (CCGB et 8 communes)
- Protections dans les bureaux (plexiglass, ...) auprès de Ulmann pour un montant de 1 467 € HT.

Journées du patrimoine : les communes de Villeroy et Villebougis indiquent ne pas avoir reçu les brochures des journées du patrimoine. Le Président répond que ceci sera corrigé dans l'après midi.

Par ailleurs, il est demandé à ce que les communes soient averties et associées plus en amont lors de ce type de manifestations. Le Président répond que les journées du patrimoine ont effectivement été organisées dans des temps très contraints ce qui a conduit à cette situation mais que, les prochaines fois, les communes seront averties et associées plus en amont.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

- 2020-09-01 Désignation des membres des commissions thématiques**
- 2020-09-02 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**
- 2020-09-03 Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public**
- 2020-09-04 Proposition de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Indirects**
- 2020-09-05 Désignation d'un Référent « Ambroisie »**